

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Evelyn Valiente

<https://www.cadre21.org/membres/045103723514a611b6ae8358>

Date d'obtention : 2024-09-18 15:11:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut prendre le temps d'analyser la situation pour poser les bonnes actions bienveillantes. Bien connaître notre rôle dans la situation et de travailler en collaboration avec les bonnes personnes. Bien connaître les lois en lien avec la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens déjà plus confiance de savoir comment agir lors d'une intervention en lien avec ce type de situation. Je vais pouvoir aider plus efficacement ma direction lors des démarches à entreprendre si une situation de la sorte surgit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est interdit que je regarde tout contenu dans leurs cellulaires. Je dois être objective dans mes interventions. Éviter commentaires et opinions. Protéger la victime en utilisant les outils et tout le contenu informatif dans cette formation.